

PASSEPORT VOYAGE

Voyager en toute sécurité

Securian Canada offre la sécurité à des millions de voyageurs chaque année. Avec le Passeport voyage de Securian Canada, vous aussi pouvez voyager sans tracas en sachant que vous êtes protégé en cas d'urgence médicale. Lorsque vous voyagez à l'extérieur de votre province de résidence, vous et votre famille êtes admissibles à ce qui suit :

Couverture médicale dans le monde entier

Une garantie médicale complète, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars à vie.

Annulation de voyage

Jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par voyage pour les dépenses de voyage prépayées et non remboursables en cas d'urgence médicale ou si un Avertissement aux voyageurs admissible est émis par le gouvernement du Canada (consultez la description détaillée de la couverture d'assurance voyage).

Interruption de voyage

Maximum de 7 500 \$ par voyage en cas d'urgence médicale ou si un Avertissement aux voyageurs admissible est émis par le gouvernement du Canada (consultez la description détaillée de la couverture d'assurance voyage).

Services d'assistance

Accès 24 heures à des services de recommandation d'aide médicale et juridique, à de l'information avant le voyage, à de l'assistance en cas de perte de documents et à bien plus.

Que dois-je faire en cas d'urgence médicale ?



Vous devez communiquer avec *CanAssistance* avant d'obtenir des traitements médicaux, en appelant sans frais au 1-888-852-2419 ou local au 1-514-904-4730. Nous pourrions vous aider à trouver un fournisseur approprié dans votre région et ouvrir un dossier médical afin d'assurer le suivi de vos soins. Le défaut de le faire avant de vous faire soigner peut entraîner une réduction de 30 % du règlement de la demande admissible que vous présenterez ou le refus de rembourser les dépenses que vous avez déjà engagées. De plus, les conseillers médicaux de *CanAssistance* et l'administrateur des règlements de Securian Canada doivent approuver d'avance les actes médicaux (y compris les interventions de cardiologie, les tomodensitogrammes et les cathétérismes cardiaques).

S'il vous est impossible de joindre *CanAssistance* lors d'une urgence médicale, obtenez les soins nécessaires et demandez à un compagnon de voyage ou à un employé de l'établissement médical de communiquer avec nous en votre nom dès que possible. Lors de votre appel, nous vous demanderons de nous communiquer de l'information générale, comme votre nom, votre numéro de groupe, la nature de l'urgence médicale, et vos coordonnées. Nos coordonnateurs feront le monitoring de vos soins jusqu'à ce que les traitements aient été complétés.

Renseignements détaillés sur le Régime

Il est important de lire la description détaillée de votre couverture avant de partir en voyage pour bien comprendre les définitions, conditions, limites, etc. Vous pouvez obtenir ces renseignements sur www.studentcare.ca.

✂ Detachez votre passeport voyage et apportez-le avec vous lors de vos

PASSEPORT VOYAGE	 STUDENTCARE	ASSURANCE D'URGENCE EN VOYAGE	 STUDENTCARE
Numéro de groupe : 97180		Signature de l'étudiant(e)	
Pour éviter une réduction ou un refus du remboursement de votre demande, vous devez contacter <i>CanAssistance</i> avant d'obtenir des soins médicaux d'urgence et faire préapprouver les actes médicaux.		Note : Révisez la description détaillée de votre couverture avant de partir en voyage pour bien comprendre les définitions, conditions, limites, etc. Vous pouvez obtenir ces renseignements sur www.studentcare.ca .	
Canada et États-Unis (sans frais) : 1-888-852-2419 Local: 1-514-904-4730			